

DOSSIER DE PRESSE

#DentisteMobilisé

Date : 23.112017

Les Chirurgiens-Dentistes de France

Cabinet dentaire **FERMÉ**

Votre chirurgien-dentiste
**se bat pour une médecine
bucco-dentaire moderne**

27 nov. au 02 déc.
Semaine nationale d'actions



www.cnsd.fr

cnsd

DOSSIER DE PRESSE

#DentisteMobilisé

Contact presse : Dr Jean-Albert ROGER 0666843491



SOMMAIRE

→ Contexte	p.3
→ Revendications	p.4
→ Actions	p.6
→ Outils	p.8

#DentisteMobilisé



Les Chirurgiens-Dentistes
de France

cnsd



CONTEXTE

2016

- Juin** Reconduction tacite de la Convention de 2006.
- 15 septembre** La CNSD et les deux autres syndicats de la profession engagent une négociation par l'écriture d'un avenant à la convention avec l'Assurance maladie obligatoire (Uncam) et les organismes complémentaires (Unocam).
- Octobre** Marisol Touraine impose qu'en cas d'échec de la négociation, un Règlement arbitral se substituera à la convention en y inscrivant des dispositions coercitives (amendement n° 934 au PLFSS).
- Décembre** Vote par le Parlement d'un règlement arbitral, mesure « d'exception », jugée inacceptable par la CNSD (LFSS 2017 incluant l'article 75).

2017

- 6 janvier** Suspension des négociations par la CNSD et la FSDL.
- 19 janvier** Retrait des syndicats de la table des négociations / fin des négociations.
- 3 mars** Manifestation de toute la filière dentaire : des milliers de chirurgiens-dentistes, étudiants, internes, enseignants, prothésistes, personnels des cabinets dentaires, sont dans la rue.
- 30 mars** Mise en place du Règlement arbitral.
- 13 juillet** Rencontre avec Agnès Buzyn, ministre de la Santé. Report d'un an (1^{er} janvier 2019) des dispositions tarifaires contenues dans le Règlement arbitral.
- 15 septembre** Reprise des négociations conventionnelles.
- Octobre** Agnès Buzyn reprend la promesse d'un zéro reste à charge, faite par Emmanuel Macron lors de sa campagne électorale.
- 27 novembre** Semaine de mobilisation de la profession :
→ Rejet du règlement arbitral
→ Opposition au zéro reste à charge non financé

DOSSIER DE PRESSE

#DentisteMobilisé

→ Défense d'une médecine bucco-dentaire moderne





REVENDEICATIONS

REJET DU RÈGLEMENT ARBITRAL

Le Règlement arbitral fragilise les cabinets dentaires par l'importance et le niveau des plafonnements annoncés, ainsi que par ses clauses de sauvegarde.

Pour la CNSD, sa mise en place signerait une régression sans précédent : baisse des investissements, incitation aux choix thérapeutiques archaïques, qualité altérée...

Les cabinets dentaires doivent pouvoir continuer à investir dans de nouveaux équipements, maintenir et embaucher du personnel qualifié et être en mesure de dispenser des soins de qualité à leur juste valeur !

Le Règlement arbitral entravera la liberté thérapeutique et entrepreneuriale des chirurgiens-dentistes et signera la mort du dialogue conventionnel.

CONTRE LE ZÉRO RESTE À CHARGE

Le « zéro reste à charge » à l'horizon 2022, promesse du Président de la République, est mis en avant par le gouvernement. Or, 80 % des actes réalisés dans les cabinets dentaires sont déjà en reste à charge zéro, à des tarifs fixés inférieurs aux coûts réels.

Pour la CNSD, il ne saurait être question que cette promesse se fasse sur le dos des chirurgiens-dentistes en élargissant le nombre d'actes déjà concernés dans une logique de bas coût. Pour rappel, les actes de prothèses, d'orthodontie et des soins non pris en charge représentent 20 % du volume des actes bucco-dentaires, et financent la majorité des structures de l'ensemble du secteur.

De plus, la prise en charge à 100 % des actes à honoraires libres suppose des financements qui, à ce jour, restent inconnus.

En conséquence sans financement massif, le « ORAC » figerait toute possibilité d'investissement et d'évolution.



DÉFENDRE UNE MÉDECINE BUCCO-DENTAIRE MODERNE

La CNSD se bat contre le nivellement par le bas de la santé bucco-dentaire, avec deux objectifs : la sérénité de soigner pour le praticien et la qualité des soins pour le patient !

L'abandon par la Sécurité sociale depuis une trentaine d'années, du financement de la médecine bucco-dentaire, a engendré un déséquilibre entre soins conservateurs et soins prothétiques, qui doit aujourd'hui être corrigé.

Il faut construire une nouvelle approche de la médecine bucco-dentaire, valorisant la prévention, les soins précoces, les techniques alternatives aujourd'hui difficilement accessibles faute de prise en charge.

Avant de soigner les lésions, il faut avant cela penser à garder les patients en bonne santé générale ! Les pouvoirs publics doivent inciter à ce changement de paradigme.

Cette correction doit se faire dans le temps par une prise en compte immédiate du problème, sans fragiliser l'économie des entreprises cabinets dentaires.

La CNSD réclame depuis des années une réforme globale.

Prise en charge plus précoce, réalisation d'actes selon des techniques modernes et conservatrices, mise en place d'une véritable promotion de la santé bucco-dentaire, et restitution des financements pour les interventions dans les écoles.

Tout cela ne pourra se faire sans investissements. Les politiques doivent l'entendre !

Une médecine bucco-dentaire moderne, ce sont des chirurgiens-dentistes qui ont la capacité d'investir dans les nouvelles techniques de soins au bénéfice des patients.



ACTIONS

Depuis mai, la CNSD a engagé l'ensemble des chirurgiens-dentistes à participer à une série d'actions qui entravent le travail de l'Assurance maladie.

MAI 2017

- ➔ Suspension de la facturation immédiate des examens bucco-dentaires.
La profession ne participe plus aux statistiques fournies à l'Assurance maladie qui ne reconnaît pas les efforts des chirurgiens-dentistes en matière de prévention depuis 20 ans.
- ➔ Suspension du tiers-payant pour les affections de longue durée et les femmes enceintes.
La profession dénonce les contraintes administratives lourdes et le contrôle de la consommation des soins des patients.

JUILLET 2017

- ➔ Affichage des tarifs bloqués dans les salles d'attente.
Informers les patients sur les tarifs des soins conservateurs, de prévention, et chirurgicaux qui sont parmi les moins chers d'Europe.
- ➔ Suspension du tiers-payant pour les bénéficiaires de l'AME, de la CMU-C et des ACS sans carte Vitale ou sans droits à jour.
Ras-le-bol de la profession face aux refus de paiement par l'Assurance maladie pour des soins effectués à des populations précaires.

SEPTEMBRE 2017

- ➔ Arrêt des réparations et des rescelllements pour les patients CMU-C ou ACS.
Dénonciation d'une prise en charge inférieure au coût de revient de l'acte.



NOVEMBRE 2017

→ Fermeture des cabinets dentaires

Mobilisation pendant le Congrès de l'Association Dentaire Française (Porte Maillot, Paris), du 29 novembre au 2 décembre et fermeture des cabinets du **27 novembre au 2 décembre**.

Objectif : alerter les patients sur la menace qui pèse sur leur santé et sur la médecine bucco-dentaire.

→ Les chirurgiens-dentistes voient rouge

Mercredi 29 et jeudi 30 novembre à 12 h, sur le stand de la CNSD (1L30), tous les praticiens brandiront des cartons rouges pour manifester leur mécontentement.

→ Débat

État des lieux des négociations conventionnelles et débat avec les congressistes en présence des syndicats négociateurs le **jeudi 30 novembre à 10 h**.

→ Rassemblement

Vendredi 1^{er} décembre à 12 h, rassemblement de toute la profession en colère sur le parvis de la Porte Maillot devant le Palais des Congrès (Paris).

#DentisteMobilisé



Les Chirurgiens-Dentistes
de France

cnsd